

**UNIVERSITE DE NOUAKCHOTT (UN)
FACULTE DES SCIENCES ET TECHNIQUES (FST)
ECOLE DOCTORALE SCIENCES ET TECHNOLOGIES (EDST)**

**APPEL A CANDIDATURE A L'INSCRIPTION A L'HABILITATION A DIRIGER
DES RECHERCHES (HDR) 2024-2025**

Les candidats à l'inscription à HDR doit être un enseignant chercheur de grade de Maître de Conférence ou un chercheur permanent de grade équivalent titulaire d'un Doctorat. Les candidats à l'inscription à HDR sont informés de ce qui suit :

1. Le dépôt de dossier de candidature à l'inscription à HDR est fixé du **08 Janvier 2025 à 9 h au 07 Février 2025 à 12 h** au secrétariat de l'Ecole Doctorale.
2. Le dossier de candidature est composé des pièces suivantes :
 - Une demande de candidature à l'inscription à l'HDR adressée au Doyen
 - Un formulaire de candidature dûment rempli (disponible l'EDST) ;
 - Un *Curriculum vitae*
 - Une note de présentation des activités de recherche depuis le doctorat ainsi que la thématique de l'HDR ;
 - Une photocopie certifiée conforme du diplôme de Doctorat du candidat
 - Les copies des articles, ouvrages et / ou contributions à des ouvrages collectifs et des notes publiées depuis sa soutenance de doctorat ;
 - Les attestations justifiant les contributions orales ou posters à des congrès ayant donné lieu à des actes, les co-encadrements de mémoires thèse et de Master de recherche, la participation à des jurys de thèse ou de mémoires ;
 - Tout document attestant de la compétence pédagogique et de l'expérience du candidat dans la conception et l'animation des travaux de recherche et sa participation à des activités scientifiques nationales ou internationales ;
 - Un bref syllabus des enseignements dispensés, approuvé par l'établissement d'attache, en indiquant le niveau du cursus universitaire.

N.B :

1- La production scientifique est un élément central dans la recevabilité de la demande d'inscription à l'HDR. Trois articles au moins, non issus du doctorat, publiés ou acceptés pour publication dans des revues à facteur d'impact (Indexée Web Of Science). Dans ces publications, le candidat doit être premier auteur, dernier auteur ou auteur correspondant. Une communication au moins dans un congrès ou colloque international à comité de sélection ayant donné lieu à des actes.

2- Pour les enseignants chercheurs et chercheurs affiliés aux établissements d'enseignement supérieur ou de recherche non rattaché à l'EDST, le dossier de candidature doit être transmis au Président de l'Université de Nouakchott par le directeur de l'établissement du candidat.

Références :

- Décret n° 2017-147/PM en date du 19 décembre 2017. - Arrêté n° 165/MESRS du 17 mars 2020
- Circulaire n° 0004/MESRS en date du 29 mars 2024 - Circulaire n° 578/UN en date du 17 décembre 2024

Ampliations :

Président UN
Archives

Le Doyen de la FST

Yacouba DIAGANA

